

MUNICIPALITE DE SAINTE-LOUISE

A V I S P U B L I C

**ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES ET
DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2019**

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, Maryse Ouellet, directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément aux dispositions de l'article 956 du Code municipal du Québec ;

QU'UNE séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Louise se tiendra le mercredi 19 décembre 2018, à 19 h 00 ;

QUE lors de cette séance extraordinaire, le conseil municipal adoptera les prévisions budgétaires de la Municipalité ainsi que le programme triennal d'immobilisation pour le prochain exercice financier, conformément à l'article 954 du Code municipal du Québec ;

QUE lors de cette séance extraordinaire, les délibérations du conseil et la période de questions porteront exclusivement sur les prévisions budgétaires et le programme triennal d'immobilisation pour le prochain exercice financier ;

Donné à Sainte-Louise, ce 6 décembre 2018.

Maryse Ouellet,
directrice générale et
secrétaire-trésorière